

Ça s'est passé un 16 mars :

1662 : Inauguration du premier transport en commun entre la Porte St Martin et la Porte du Luxembourg. Il s'agit de carrosses publics. Blaise Pascal en est l'instigateur.

1946 : Départementalisation de la Guadeloupe, Martinique, Guyane française, La Réunion et l'Algérie.

ASH : Le gouvernement s'attaque aux excès du crédit à la consommation

Prévoir des garde-fous pour un crédit plus responsable et mieux accompagner les personnes confrontées à des difficultés d'endettement, tels sont deux des principales orientations du projet de loi réformant les règles du crédit à la consommation dont Christine Lagarde, Luc Chatel et Martin Hirsch ont dévoilé les grandes lignes, lundi 16 mars à Bercy, et que le gouvernement devrait présenter en conseil des ministres le 15 avril prochain.

<http://www.ash.tm.fr/front/flash.php>

ASH : Protection de l'enfance : l'ANAS prend position sur "l'information préoccupante"

"Si la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance donne une importance essentielle à 'l'information préoccupante', elle n'a pas été jusqu'à en donner une définition", rappelle l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) qui, ayant relevé "de vraies difficultés pour les professionnels et les familles", a estimé nécessaire d'en élaborer deux définitions distinctes qu'elle compte porter aux prochaines assises de la protection de l'enfance, organisées à Lyon les 30 et 31 mars. Évoquant des définitions départementales ou nationales insatisfaisantes, mais aussi un risque de déresponsabilisation des professionnels, parfois mis au même niveau que les citoyens non qualifiés, ou le risque de construction de bases de données départementales regroupant des informations dites préoccupantes "sans limite ni contrôle véritable", l'ANAS souhaite ainsi contribuer au débat qui occupe, par ailleurs, l'un des groupes d'appui de la réforme."

<http://www.ash.tm.fr/front/flash.php>

Lien Social : Les séjours de rupture, retour sur une alternative éducative

- Retour sur une alternative éducative
- Analyse de Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny
- Entretien avec Béatrice Duthieuw, animatrice de lieu de vie

http://www.lien-social.com/spip.php?article2785&id_groupe=4

Le Monde.fr : Le futur code pénal des mineurs moins dur qu'annoncé

Pas de prison avant 13 ans, pas d'emprisonnement pendant le week-end, pas de tribunal correctionnel spécial pour les plus de seize ans. Le gouvernement a reculé sur plusieurs points dans l'élaboration de son code pénal des mineurs, qui remplacera l'Ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante. La ministre de la justice, Rachida Dati, a présenté lundi 16 mars lors de l'inauguration d'un centre éducatif fermé à Sainte-Ménéhould (Marne), les grandes lignes d'un texte qui sera défendu par son successeur.

La ministre a été contrainte de retirer les mesures les plus controversées de la commission présidée par le recteur André Varinard. La possibilité d'emprisonner les enfants criminels dès douze ans avait suscité un tollé, à l'automne 2008.

http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2009/03/17/le-futur-code-penal-des-mineurs-moins-dur-qu-annonce_1168974_3224.html#ens_id=1168734